

2023/14/04/01

COMMUNE  
DE  
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

**Date de convocation :**  
21/03/2023

**Convocation affichée le :**  
21/03/2023

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 27  
**Présents :** 20  
**Procuration (s) :** 7  
**Votants :** 27

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 26 Avril 2023...  
Certifié exécutoire le 26/04/23  
Publié ou notifié le .....  
A GOURIN, le 26/04/2023  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



*[Signature]*

**L'an deux mille vingt-trois** à vingt heures trente minutes, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

**Etai~~ent~~ présents :** LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, PERON Alan, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

**Procuration(s) :** BOCQUILLON Maud à ROYANT Helen, JANNY Patrick à NÉDÉLEC Rémi, POUPON Marie-Laure à GOJJARD Laurine, COUGARD Christelle à LE GOFF Jeannine, PERON Alan à DUFLEIT Anthony, PICARDA Styren à PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

**Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITÉ, Matthieu PERON a été élu secrétaire de séance.**

**1 – ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a apporté un certain nombre de dispositions nouvelles concernant la gestion locale, notamment quant aux conditions d'exercice des mandats locaux.

A ce titre, son article 93 a introduit un article L 2123-24-1-1 au Code général des collectivités territoriales qui dispose : « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.*

*Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».*

Par délibération du 12 juin 2020, le conseil municipal fixe le montant des indemnités allouées aux élus comme suit :

NOM Prénom	FONCTION	INDEMNITE DE BASE (art. L.2123-23 et 24 du CGCT)	MAJORATION (art. R.2123-23-1°du CGCT)
M. LE FLOC'H Hervé	Maire	55,00 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme HENRY Catherine	Adjointe	22,00 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
M. BOURLES Christophe	Adjoint	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme LE ROUX Véronique	Adjointe	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
M. NEDELEC Rémi	Adjoint	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme BOCQUILLON Maud	Adjointe	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
M. JANNY Patrick	Adjoint	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme POUPON Marie-Laure	Adjointe	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
M. DUFLEIT Anthony	Adjoint	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme ROYANT Helen	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme LE GOFF Jeannine	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. BAUDET Philippe	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. LE NAOUR Roger	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme LE COROLLER Marie-Ange	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. LE GOFF Dominique	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme LE FUR Françoise	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme COUGARD Christelle	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. PERON Alan	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. LE GRAND Mickaël	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. LE GRAND Hicham	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme GOUJARD Laurine	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant

NOM Prénom	FONCTION	INDEMNITE DE BASE (art. L.2123-23 et 24 du CGCT)	MAJORATION (art. R.2123-23-1° du CGCT)
M. PHILIPPE Jean-Luc	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. BOUËDEC Jean-Michel	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme TROALEN Anne	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme ULLIAC Morgane	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme PICARDA Styren	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. PERON Matthieu	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant

Aucun élu ne percevant d'indemnités au titre de syndicats ou d'entreprises visés par l'article L 2123-24-1-1 au Code général des collectivités territoriales, l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales pour l'exercice 2022 est donc le suivant :

FONCTION	NOM et Prénom	BRUT ANNUEL 2022
Maire	M. LE FLOC'H Hervé	30 037,08 €
1ère Adjointe	Mme HENRY Catherine	12 014,70 €
Adjoint	M. BOURLÈS Christophe	10 813,26 €
Adjointe	Mme LE ROUX Véronique	10 813,26 €
Adjoint	M. NÉDÉLEC Rémi	10 813,26 €
Adjointe	Mme BOCQUILLON Maud	10 813,26 €
Adjoint	M. JANNY Patrick	10 813,26 €
Adjointe	Mme POUPON Marie-Laure	10 813,26 €
Adjoint	M. DUFLEIT Anthony	10 813,26 €
Conseillère	Mme ROYANT Helen	406,32 €
Conseillère	Mme LE GOFF Jeannine	406,32 €
Conseiller	M. BAUDET Philippe	406,32 €
Conseiller	M. LE NAOUR Roger	406,32 €
Conseillère	Mme LE COROLLER Marie-Ange	406,32 €
Conseiller	M. LE GOFF Dominique	406,32 €
Conseillère	Mme LE FUR Françoise	406,32 €
Conseillère	Mme COUGARD Christelle	406,32 €
Conseiller	M. PERON Alan	406,32 €
Conseiller	M. LE GRAND Mickaël	406,32 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Affiché le

ID : 056-215600669-20230414-D2023140401-DE

FONCTION	NOM et Prénom	BRUT ANNUEL 2022
Conseillère	Mme COUGARD Christelle	406,32 €
Conseiller	M. PERON Alan	406,32 €
Conseiller	M. LE GRAND Mickaël	406,32 €
Conseiller	M. LE GRAND Hicham	406,32 €
Conseillère	Mme GOUJARD Laurine	406,32 €
Conseiller	M. PHILIPPE Jean-Luc	406,32 €
Conseiller	M. BOUËDEC Jean-Michel	406,32 €
Conseillère	Mme TROALEN Anne	406,32 €
Conseillère	Mme ULLIAC Morgane	406,32 €
Conseillère	Mme PICARDA Styren	406,32 €
Conseiller	M. PERON Matthieu	406,32 €

Le conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 14 avril 2023.



Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Le secrétaire de séance,

Matthieu PERON.